

Paris, le 3 Décembre 2003



**Le Président**

## **COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 DECEMBRE 2003**

Lors de la réunion du 3 Décembre 2003, la CNDP a été informée des dossiers en cours et a pris les décisions suivantes :

### **- Débats publics décidés.**

#### **1 – Projet de tram-train régional et projet de liaison routière sécurisée entre St Denis et la Possession (la Réunion).**

Lors de sa réunion du 8 Octobre 2003, la Commission nationale du débat public avait examiné les saisines relatives à chacun de ces projets, décidé un débat unique sur les deux projets, demandé aux deux maîtres d'ouvrage de lui adresser conjointement un complément aux dossiers de saisine faisant apparaître l'organisation dont ils se dotaient pour présenter un interlocuteur unique pour le public, l'articulation des deux projets et de leurs variantes. Elle avait par ailleurs décidé qu'elle fixerait les modalités du débat après avoir reçu ces compléments d'information.

La Commission nationale du débat public, ayant reçu ces éléments complémentaire conjointement du directeur départemental de l'équipement et du Président du conseil régional, a décidé de confirmer qu'un débat public sur ces deux dossiers aurait bien lieu, qu'elle en confiait l'organisation conjointe aux deux maîtres d'ouvrage qui désigneraient une personnalité indépendante pour l'animer ; cette personnalité, appelée Président du débat, est invitée à appliquer les principes et les méthodes préconisés par la CNDP et à entretenir à ce titre un contact direct avec elle ; elle veillera notamment à ce que tout le public concerné puisse débattre de l'ensemble du dossier.

La Commission a précisé par ailleurs que le dossier soumis au débat devrait préciser le calendrier vraisemblable de réalisation des ouvrages et éclairer la faisabilité technique de chacun d'eux. Elle a enfin confirmé que M. Georges Mercadal, vice-président de la CNDP, suivrait au nom de la commission la préparation et le déroulement du débat.

#### **2 - Projet de liaison "CDG Express".**

M. Marzolf, Président de la commission particulière, a fait le point sur l'avancement de ce débat. Les réunions se déroulent conformément au calendrier prévu et l'expertise complémentaire décidée le 8 Octobre est en cours de réalisation.

Les 9 réunions de proximité viennent d'avoir lieu ; elles ont rassemblé d'une centaine à environ 450 personnes, soit au total plus de 1 600 participants.

Le débat, qui se poursuit dans un climat serein et avec des échanges argumentés, sera clos le 12 Décembre 2003 ; le compte-rendu du président de la commission particulière sera présenté à la Commission nationale lors de sa réunion de Janvier.

### 3 – Projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas.

En l'absence de M. Mandement, Président de la commission particulière, c'est M. Devisse, membre de cette commission, qui a fait le point sur ce débat.

Les réunions se sont poursuivies conformément au calendrier initial ; en dernier lieu se sont tenues deux réunions importantes à Auch (13 Novembre) sur les usages agricoles de l'eau et à Agen (20 Novembre) sur les autres usages économiques, mais en fait largement consacrée aussi à l'agriculture.

Le débat est très largement centré sur la nécessité du projet, sur son opportunité, et de ce point de vue il apparaît que certaines données sont insuffisantes et posent le problème d'une éventuelle expertise complémentaire comme cela avait été relevé lors de la dernière réunion de la CNDP.

La première demande d'expertise, présentée par certaines associations le 6 Octobre, n'a pu être retenue par la CPDP compte tenu du nombre et de l'ampleur des questions soulevées, incompatibles avec le cadre et la durée du débat ; la commission particulière a donc demandé aux services de l'Etat de lui apporter un nombre important de compléments d'information en ayant recours aux études déjà disponibles ; une partie des réponses seulement a pu être apportée.

L'UMINATE (fédération d'associations de protection de la nature) a présenté hier 2 Décembre une nouvelle demande d'expertise complémentaire ; la CPDP a commencé à l'étudier et rencontrera l'UMINATE demain 4 Décembre pour approfondir son analyse. Si en définitive une expertise complémentaire lui était demandée sur un sujet suffisamment précis, la CNDP, qui a eu un long échange à ce sujet, prendrait sa décision par voie de consultation écrite de ses membres compte tenu des délais.

### 4 – Projet de contournement autoroutier de Bordeaux.

Le Président de la commission particulière du débat public, M. Dominique Moyen, a fait le point sur le déroulement du débat qui doit se terminer le 15 Janvier 2004.

Les deux premières phases se sont maintenant déroulées : celle de l'information, puis celle des échanges et approfondissements thématiques avec notamment trois colloques très intéressants.

La participation aux réunions est en moyenne de 150 à 200 personnes ; le site Internet est consulté de façon active (120 personnes/jour). Un sondage a été fait en Octobre pour apprécier la pénétration de l'information dans le grand public ; il sera renouvelé à deux reprises d'ici la fin du débat pour mesurer l'évolution.

## 5 – Projet de liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique.

M. Gilbert Carrère, président de la commission particulière du débat public, a fait le point du déroulement du débat à la moitié de sa durée. Après les trois réunions publiques d'ouverture à Lille, Arras et Amiens, puis les cinq réunions thématiques, une "réunion d'étape" vient d'avoir lieu à Lille (24 Novembre) ; elles ont réuni d'une petite centaine à 450 personnes ; le climat est serein et permet de traiter la question de la nécessité même du projet aussi bien que celles de ses enjeux et de ses impacts.

M. Carrère relève cependant deux problèmes :

- la participation inégale des élus et celle insuffisante des acteurs économiques,
- les retards dans le traitement des questions posées par le public.

M. Carrère a d'autre part soumis à la Commission nationale au nom de la commission particulière la demande d'expertise complémentaire qui avait été présentée par une association, "collectif pour une alternative à l'A 24".

Cette demande, qui vise à réaliser une étude sur la pertinence des scénarii d'évolution du trafic routier sur le réseau de l'aire d'étude du projet de liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique à l'horizon 2020, a été acceptée par la Commission nationale.

Le détail des questions posées sera précisé dans le cahier des charges.

## 6 – Projet ITER en Provence.

La décision du Conseil des ministres européens de choisir Cadarache comme le candidat de l'Union Européenne pour la décision finale du 20 Décembre 2003, a été rendue publique le 26 Novembre dernier.

Dès lors la commission particulière désignée pour animer le débat décidé par la CNDP, poursuit la préparation de celui-ci et proposera à une prochaine séance le calendrier du débat parallèlement à l'examen du dossier du débat qui sera présenté par la personne publique responsable du projet (l'Etat – Ministère de la Recherche) avec le concours du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.)

\*

La prochaine réunion aura lieu le 7 Janvier.

Yves MANSILLON